

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2015

Le vingt-sept janvier deux mille quinze, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guy FONTANIE, Maire.

Etaient présents :

MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, DUVAL Gérard, adjoints,
Mmes CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette,
HAUGUEL Stéphanie, LAVILLE Géraldine, LEBER Sophie, MARRO Corinne,
OUTURQUIN Béatrice, VANIER Pascaline,
MM. CARLIERE Frédéric, DUPUIS Arnaud, FLEURY Philippe, JOUTEL Yves,
REVOL Philippe, ROSE Marc, conseillers municipaux.

Etaient excusés absents et ont donné pouvoir :

Mme BACHELEY Françoise pouvoir à M. GERON Michel,
Mme BELLET Florence pouvoir à M. Guy FONTANIE,
M. LELAUMIER Yves pouvoir à Mme LEBER Sophie,
M. MALO Jean-Marc pouvoir à M. MARRO Corinne.

Absente : Mme Nadine Bellanger

Soit 18 membres présents - 4 pouvoirs - 22 votants sur 23 conseillers en exercice.

Nommé(e) secrétaire de séance : M. Frédéric Carlière

1 auditeur assistait aux débats.

Date d'affichage du présent procès-verbal : 29 janvier 2015

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.
Il est adopté à l'unanimité.

Puis, les questions de l'ordre du jour sont reprises point par point.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Dans un premier temps, les conseillers acceptent la modification de l'ordre du jour.
Est ajoutée la question 6.

Question n° 1 : Modification du bail professionnel RIQUE SEREZAT

Les élus autorisent M. le Maire à signer un bail professionnel au nom de la SELARL RIQUE-SEREZAT, ODEKERKEN THEUBET, société d'avocats sise 7, place Godard des Vaux.

Question n° 2 : Autorisation à signature d'un contrat de location de voiture utilitaire

Monsieur Moizan fait part du projet de constitution d'équipes de deux agents. Pour ce faire, il faut libérer le fourgon dont se sert le technicien pour ses déplacements, d'où l'intérêt de mettre à disposition du chef d'équipe un véhicule utilitaire de type fourgonnette.

Le conseil municipal adopte cette proposition et valide le contrat de location pour un montant de 147.86 € par mois.

Question n° 3 : Dénomination de la salle culturelle

Monsieur Revol président de la commission « communication-animation » relate la réflexion menée par les élus.

Des trois propositions étudiées (Jean Prévost – Guy de Maupassant – La Ficelle) a été retenue celle de « la Ficelle » en référence à la nouvelle écrite par Guy de Maupassant pour laquelle l'intrigue a pour fond de toile le marché de Goderville.

Jean Prévost et Guy de Maupassant ont déjà été reconnus sur notre commune par la dénomination de voies.

Sans attendre la fin des explications de M. Revol, M. Joutel s'interpose en disant qu'il n'est pas favorable au choix de la commission, ce nom n'étant pas porteur à l'extérieur de Goderville.

M. Revol lui répond que son attitude d'opposition confortera les élus à soutenir la proposition de la commission.

M. Joutel s'insurge contre ses propos.

Puis M. Fontanié, souhaitant mettre fin à cette altercation, cède la parole à Mme Chédru, qui fait part d'une position favorable des personnes interrogées lors d'un petit sondage local.

Après délibération, les élus se prononce pour la dénomination suivante : « La Ficelle » par 21 voix pour et 1 voix contre (M. Joutel).

Question n° 4 : Dénomination de rues

Le conseil municipal nomme

✓ le chemin rural n° 37 : *IMPASSE DE LA FORGE*, (vote à l'unanimité)

✓ la rue traversante du nouveau lotissement situé rue de la Poste à l'emplacement du parking de l'ancien magasin SHOPI : *RUE JEAN-PIERRE AUMONT*, (15 voix pour).

Sept conseillers – Mmes Marro, Cozic, MM. Malo, Dupuis, Moizan, Duval, Fleury - préfèrent la dénomination : rue de l'Echoppe.

Question n° 5 : Adoption d'un avant-projet concernant l'éclairage public

✓ **Remplacement de 17 candélabres au lotissement du Bel Air**

M. le Maire présente l'avant-projet préparé par le Syndicat Départemental d'Energie relatif au changement de 17 candélabres de la rue Claude Monet.

Une opération de rénovation de lampadaires et de trottoirs se fera en parallèle par tranches sur l'ensemble du lotissement du Bel Air, annonce-t-il.

L'opération présentement citée est évaluée à 39 119.47 €, la participation de la commune s'élève à 17 985.75 €

Après déduction du fonds de compensation de TVA, cette action coûtera à la collectivité la somme de 11 568.55 €

Les élus valident cet avant-projet et s'engagent à inscrire des crédits budgétaires lors du vote du budget primitif 2015.

Question n° 6 : Montant du loyer d'un logement situé 9 A, rue du Hameau Martin

Le montant du loyer du dit logement est fixé à 420 € par mois.

Au titre des questions diverses :

M. Fontanié fait part d'une rencontre prochaine avec le directeur de l'hôpital du Pays des Hautes Falaises afin de mettre en place des consultations ponctuelles d'un gynécologue-obstétricien à Goderville.

La salle 13 de la Maison des Associations pourrait être mise à disposition.

Séance levée à 19 h 10.